

2024

Rapport d'activité





sommaire

1. La collectivité, ses compétences	 03
2. La prévention des déchets	 07
3. Les faits marquants	 14
4. La collecte	 17
5. Les tonnages annuels collectés	 26
6. La valorisation - le traitement	 33
7. Les coûts - les financements	 35

1-La collectivité, ses compétences



1.1 Le territoire

Le **SICTOM de la Région de Rambouillet** est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Localisé au sud du département des Yvelines entre Versailles et Chartres, le SICTOM de la Région de Rambouillet regroupe 40 communes, réparties sur 4 intercommunalités.

Cet ensemble représente une population de 90 477 habitants sur une superficie de 656 km².

Traversée par la route nationale 10, la collectivité présente un territoire très étendu à dominante rurale, situé au cœur de la forêt de Rambouillet et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Quelques chiffres



Créé
le 4 juillet 1962
autour de 11
communes



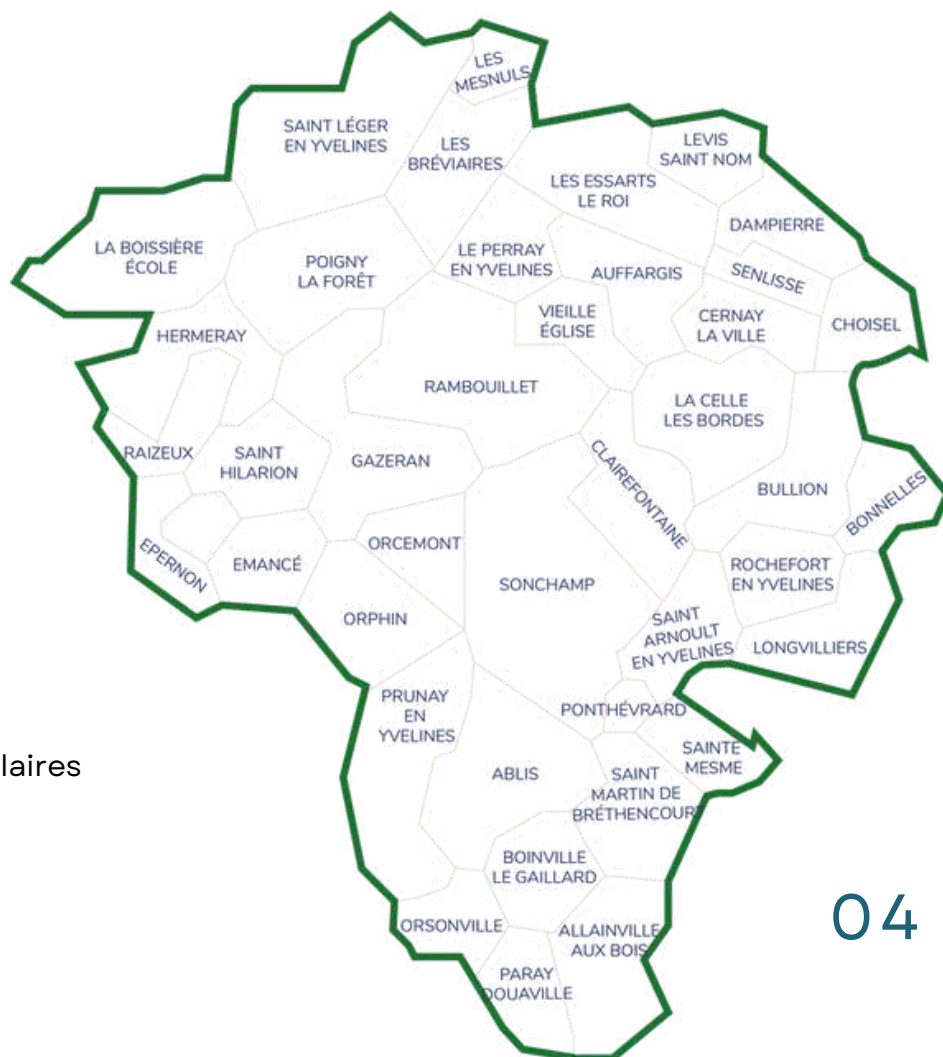
En 2024 :
40 communes



90 477 habitants
33 969 ménages



80 délégués titulaires
80 délégués
suppléants



1.2 Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité aux établissements publics de coopération intercommunales de l'élimination des déchets des ménages sur leurs territoires (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999

4 Communautés de communes et d'agglomération



C.C.
**Portes Euréliennes
d'Ile-de-France**
1 commune

C.A.
**Rambouillet
territoires**
34 communes

C.C.
**Haute vallée de
Chevreuse**
4 communes

C.C.
**Cœur
d'Yvelines**
1 commune

1.3 Organisation institutionnelle

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le comité syndical



1 **Président**

4 **Vice-présidents**

80 **Délégués titulaires**

80 **Délégués suppléants**

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 14 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, MAPA, SICTOM de demain.



Benoît PETITPREZ
Président du SICTOM
de la Région de
Rambouillet



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des
Finances



Jacques FORMENTY
Vice-Président
En charge de la
Commission
d'appel d'offres et
du
SICTOM de demain



Jacques TROGER
Vice-Président
En charge de
l'Exploitation



Jean-Louis FLORES
Vice-Président
En charge de la
Communication

2-La prévention des déchets



2.1 Prévention

Prévention 2024

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, des formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations ou lors de diverses manifestations ...

9 manifestations
902 habitants

4 actions en entreprises
197 salariés

19 ateliers compost
272 habitants

83 animations en écoles
2 243 élèves



7 757 foyers équipés de composteurs depuis 2013



3 614 personnes ayant participés à des actions de sensibilisations

2.2 Communication

→ PUBLICATION DU JOURNAL DU SICTOM : “POUBELLE LA VIE”

Depuis 2023, lors d'une commission communication, les élus ont fait le choix de réaliser deux journaux par an.

Une distribution a donc eu lieu en juin 2024 et une en décembre 2024.

**Juin
2024**



**Décembre
2024**



Le journal de juin a mis en lumière plusieurs thématiques clés autour de la gestion des biodéchets. Il a notamment porté sur les actions mises en place pour favoriser le tri à la source, l'accompagnement proposé par le SICTOM en matière de compostage, ainsi que les efforts de sensibilisation à la prévention des erreurs de tri. D'autres sujets complémentaires ont également été abordés afin d'informer et d'impliquer davantage les usagers dans une démarche écoresponsable.

Dans son édition de décembre, le journal s'est penché sur plusieurs évolutions majeures du SICTOM. Il a notamment couvert le renouvellement du marché de collecte, les initiatives menées en partenariat avec la CRAMIF pour garantir une collecte en toute sécurité. Un premier bilan sur la gestion des biodéchets a également été présenté. D'autres sujets variés sont venus enrichir ce numéro, toujours dans une optique d'information et de sensibilisation.

➔ AUTRES PUBLICATIONS ET OUTILS

Fort de son activité tournée en partie sur la sensibilisation du grand public et des plus jeunes, le SICTOM a continué de développer des outils d'informations papiers : livrets pédagogiques sur divers thématiques (compostage, tri sélectif) à destination des élèves, mémo tri, mémo compost à destination du grand public...

➔ COMMUNICATION SUR LE SITE INTERNET ET RÉSEAU SOCIAL

En 2024, le SICTOM de la Région de Rambouillet a poursuivi le développement de son site internet, devenu un outil incontournable pour les habitants. Ce portail leur permet d'accéder facilement à des réponses, à une grande variété de questions et de contacter directement les services concernés. Il constitue également un vecteur de communication efficace pour annoncer les événements locaux et diffuser des informations pratiques, notamment sur les modalités de collecte.

Par ailleurs, le syndicat a poursuivi sa stratégie de communication numérique en animant activement sa page Facebook, en ligne depuis juin 2021. Ce canal permet de relayer les actualités du syndicat, d'annoncer les événements à venir, et de partager les initiatives de ses partenaires. Il constitue un moyen efficace de renforcer le lien avec les usagers et de diffuser rapidement des informations utiles.



Post facebook



www.sictomregionrambouillet.com

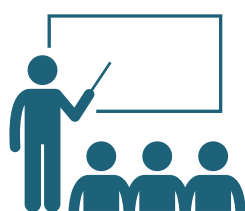
N° Vert 0 800 49 50 61



2.3 Actions de prévention

➔ ÉDUCATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS

L'éducation à la gestion et à la prévention des déchets constitue un axe prioritaire pour le SICTOM de la Région de Rambouillet. Fidèles à leur engagement, les établissements scolaires ont, comme chaque année, sollicité l'intervention du syndicat. Ainsi, en 2024, ce sont 2 243 élèves qui ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri, à travers des animations portant sur le tri sélectif, le compostage et le recyclage du papier. Ces actions concrètes permettent de transmettre des gestes écoresponsables dès le plus jeune âge.



83
Classes sensibilisées



2 243
Élèves formés

Le SICTOM a développé des actions de sensibilisation adaptées à tous les âges, de la maternelle au lycée. Les établissements scolaires peuvent choisir parmi plusieurs thématiques telles que le tri sélectif et la valorisation des déchets, le compostage, le recyclage du papier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, ou encore le gaspillage alimentaire.

Les animations en milieu scolaire, proposées par les ambassadeurs du tri, permettent de sensibiliser les élèves de manière concrète et ludique. Ces interventions constituent également un excellent relais d'information, les enfants devenant à leur tour des vecteurs de sensibilisation au sein de leur famille.





MANIFESTATIONS DIVERSES

Le SICTOM de la Région de Rambouillet s'engage activement en faveur de la protection de l'environnement, notamment à travers des actions de tri et de valorisation des déchets. Il accompagne les communes et les collectivités locales en tant que partenaire.

Lors des manifestations locales d'envergure, le SICTOM intervient régulièrement, soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs du tri, qui assure un rôle de sensibilisation auprès du public, soit par la mise à disposition de bacs et de bennes pour faciliter la gestion des déchets sur site.

09/03/24

**Atelier compostage
Troc aux plantes
Saint Arnoult en Yvelines
60 personnes formées.**



16/03/24

**Fête de la nature
Sainte Mesme
74 personnes sensibilisées**



28/04/24

**Journée développement
durable
Cernay-la-Ville
86 personnes informées**



27/04/24

**Nettoyage de printemps
Auffargis
19 participants**





MANIFESTATIONS DIVERSES (SUITE)

19/05/24

**Fête de la nature
Le Perray-en-Yvelines
217 personnes sensibilisées**



02/06/24

**Fête de la nature
Les Essarts-le Roi
96 personnes informées**



21/09/24

**Journée du développement
durable Rambouillet
Territoire
207 visiteurs**



22/09/24

**Journée du patrimoine
Bergerie Nationale
96 visiteurs**



06/10/24

**Fête de la pomme
Saint-Léger-en-Yvelines
78 personnes sensibilisées**



3-Les faits marquants





MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU COMPOSTAGE

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble de leurs usagers. Pour répondre à cette exigence réglementaire, le SICTOM a choisi de privilégier une gestion de proximité, en développant le compostage, qu'il soit individuel ou collectif.

Ce dispositif, déjà en place depuis près de vingt ans à travers la distribution gratuite de composteurs individuels, a connu une forte accélération en 2024. Dès le début de l'année, la demande a explosé, dépassant largement les prévisions. 2 315 composteurs ont été distribués sur 2024, contre 856 en 2023. Ce qui représente une augmentation de 170 %. Cette forte mobilisation a entraîné des difficultés d'approvisionnement et un allongement des délais de distribution.

Pour répondre à cet engouement, le SICTOM a revu son organisation : les usagers ont eu la possibilité de venir retirer leur composteur directement au siège du syndicat, ce qui a permis de fluidifier la logistique et de réduire les temps d'attente. 1 870 composteurs ont ainsi été récupérés dans les locaux du SICTOM, et seulement 445 ont été livrés chez l'habitant.

En parallèle, des actions d'accompagnement ont été mises en place pour former les habitants aux bonnes pratiques. Ce sont ainsi 262 personnes qui ont participé à des ateliers de sensibilisation au compostage individuel. Par ailleurs, un site de compostage partagé a été installé à Cernay-la-Ville, et plusieurs projets de compostage collectif sont actuellement à l'étude pour renforcer l'offre sur le territoire. 10 habitants ont ainsi suivi une formation sur le compostage partagé.



DES CAMIONS PLUS VISIBLES ET MIEUX IDENTIFIÉS

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre service et de notre communication de proximité, l'ensemble des véhicules du SICTOM a été doté de nouveaux visuels en 2024. Tous les camions ont été équipés de stickers plus visibles.

Ces nouveaux habillages permettent une meilleure identification des véhicules sur le terrain, renforçant ainsi l'image du syndicat et facilitant leur reconnaissance par les usagers. C'est également un moyen de valoriser notre engagement pour un service public de qualité, accessible et facilement identifiable.



RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE : DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ

Le SICTOM a renouvelé, pour la troisième fois consécutive, son marché de collecte des déchets avec la société ESD. Ce nouveau contrat marque une avancée significative en matière de transition écologique et de sécurité des agents.

Dans le cadre de ce renouvellement, l'ensemble des poids lourds de collecte est désormais alimenté par du biocarburant Oléo100, une énergie alternative composée à 100% d'huile végétale plus respectueuse de l'environnement. Les véhicules légers fonctionnent, quant à eux, à l'électricité, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores.

Parallèlement, le SICTOM s'engage à réduire la dangerosité de ses tournées. Une des priorités est la suppression des marches arrière. Pour y répondre, un véhicule plus compact de 12 tonnes a été intégré à la flotte. Ce modèle, plus maniable que les camions classiques de 26 tonnes, permet d'accéder plus facilement aux rues étroites et limite les manœuvres complexes comme les demi-tours, améliorant ainsi la sécurité des agents comme des riverains.



SOLIDARITÉ FACE AUX INONDATIONS : LE SICTOM MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES COMMUNES SINISTRÉES

À l'automne 2024, notre territoire a été durement touché par de violents épisodes d'inondations. Plusieurs communes ont subi des dégâts considérables et de nombreux habitants se sont retrouvés en grande difficulté, certains ayant tout perdu. Face à cette situation d'urgence, le SICTOM a tenu à se mobiliser rapidement pour accompagner les communes et leurs habitants sinistrés.

Dans un esprit de solidarité, 55 bennes ont été mises à disposition gratuitement dans 11 communes particulièrement touchées, afin de permettre aux habitants de se débarrasser des biens endommagés par les eaux, notamment dans leurs maisons, caves ou garages. Ce dispositif exceptionnel a facilité le nettoyage des logements et permis de soulager un peu les familles dans cette épreuve.

Au total, près de 173 tonnes de déchets ont été collectées grâce à cette opération, ce qui représente un coût de traitement de 24 500€ à la charge du SICTOM.

Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de service public du SICTOM, qui se tient aux côtés des communes et des habitants en cas de crise, avec réactivité et engagement.

4-La collecte



4.1 Organisation de la collecte

Le SICTOM de la Région de Rambouillet exerce la compétence Collecte et traitement des déchets depuis 1962.

La prestation de collecte est confiée en grande partie à la société Europe Service Déchets, le reste est effectué en régie par les équipes du SICTOM. Le traitement est délégué au SITREVA.

→ SOCIÉTÉ EUROPE SERVICES DÉCHETS (ESD)

Elle assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2024 pour une durée de 5 ans, et expirera le 31 mai 2029.



**34 agents de collecte
(chauffeurs et ripeurs)**



5 véhicules utilitaires



2 camions grue



10 bennes à ordures ménagères

Distances parcourues

**307 377 km pour la collecte
en porte-à-porte**

**74 491 km pour la collecte en
points d'apport volontaire**



SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

Il collecte en régie les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015, et complété lors de la séance du 14 décembre 2021. Ce règlement définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- ✓ Garantir un service public de qualité
- ✓ Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- ✓ Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues
- ✓ Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- ✓ Sensibiliser et informer les citoyens de la nécessité de réduire leur production de déchets
- ✓ Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- ✓ Déterminer les préconisations techniques pour tous projets d'urbanisme



Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

4.2 Collecte assurée par le prestataire



FRÉQUENCE DE COLLECTE

Ordures ménagères résiduelles



**Collecte toutes les
semaines**

Emballages



**Collecte tous
les 15 jours**

Verre



**Collecte toutes
les 6 semaines**

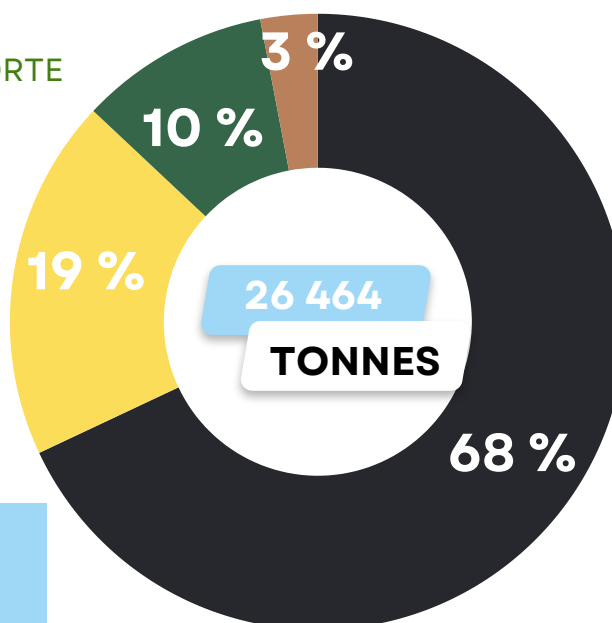
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif sur les communes de Rambouillet, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Epernon et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de ces 2 communes.



COLLECTE EN PORTE À PORTE

■	Ordures ménagères	17 940 tonnes
■	Emballages	4 938 tonnes
■	Verre	2 640 tonnes
■	Déchets végétaux	946 tonnes



**26 464 tonnes
collectées en porte à
porte**

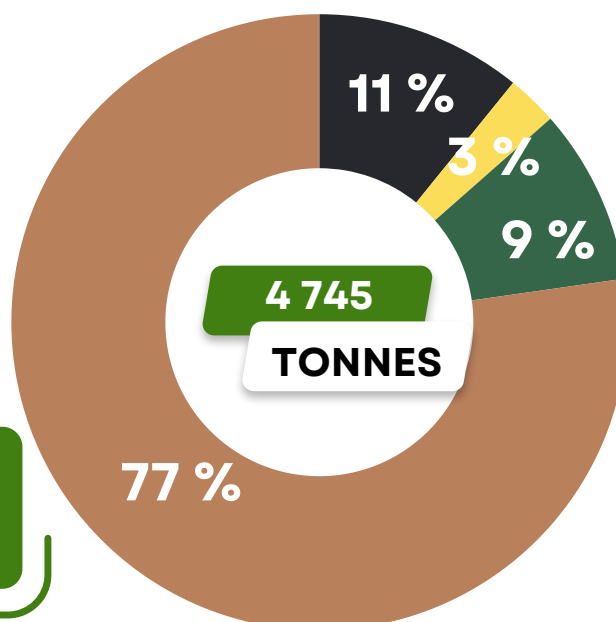


COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, le verre, les emballages, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

	Ordures ménagères 514 tonnes
	Emballages 127 tonnes
	Verre 438 tonnes
	Déchets végétaux 3 666 tonnes

4 745 tonnes
collectées en points
d'apport volontaire



4.3 Collectes et services assurés en régie



MOYENS DÉPLOYÉS POUR LA RÉGIE



5 agents



2 camions porteurs



1 camion de collecte



4 utilitaires



2 véhicules électriques



61 bennes



10 compacteurs



DISTRIBUTION ET RÉPARATION DES BACS

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance assurée par le personnel du SICTOM.



1 325 nouveaux bacs ont été distribués



1 726 ont été échangés



282 ont été réparés



COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous des encombrants et une collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques "DEEE".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE :

Tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

Les encombrants et DEEE sont collectés sur rendez-vous dans la limite de 2m³ pour les encombrants et d'1m³ pour les DEEE.



3 556 rendez-vous pour la collecte d'encombrants



1 070 rendez-vous pour la collecte des DEEE



COLLECTE DES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS

La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de bacs , de caissons de 10 à 30 m³, ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés ou sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

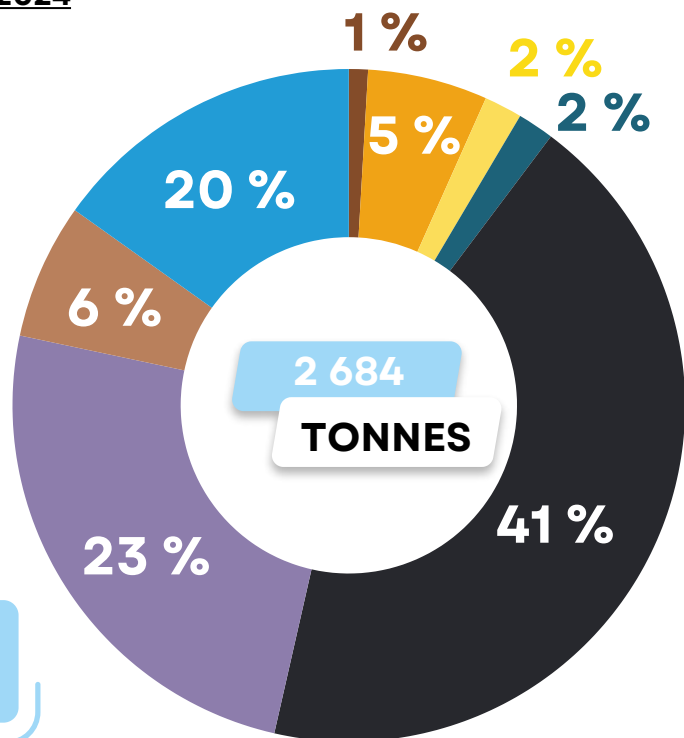


Évolution de l'activité de la régie

Nombre d'interventions	2023	2024	Evol. 2024/2023
Réparation et livraison de bacs	4 085	3 333	-18 %
RDV DEEE	1 056	1 070	+1 %
RDV Encombrants	3 428	3 556	+4 %
Distribution de composteurs	856	2 315	+170 %
Total	9 425	10 274	+9 %

Tonnages collectés en régie en 2024

Bois - 23 T
Cartons - 145 T
Emballages - 46 T
Gravats - 44 T
Ordures ménagères - 1 089 T
Tout venant - 623 T
Déchets végétaux - 164 T
Encombrants - 550 T



2 684 tonnes
collectées en régie

4.4 Service rendu aux usagers non ménagers redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères des entreprises et des collectivités.



Limites du service public : Il n'y a ni volume, ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :



Ordures ménagères



Emballages



Cartons



Papier



Bois



Verre



Déchets végétaux



Gravats propres



Gravats en mélange



Métaux



Tout venant



Contenants proposés :



Bacs de 120 L à 750 L



Caissons de 10 à 30 m³



Compacteurs de 8 à 20 m³



5-Les tonnages annuels collectés

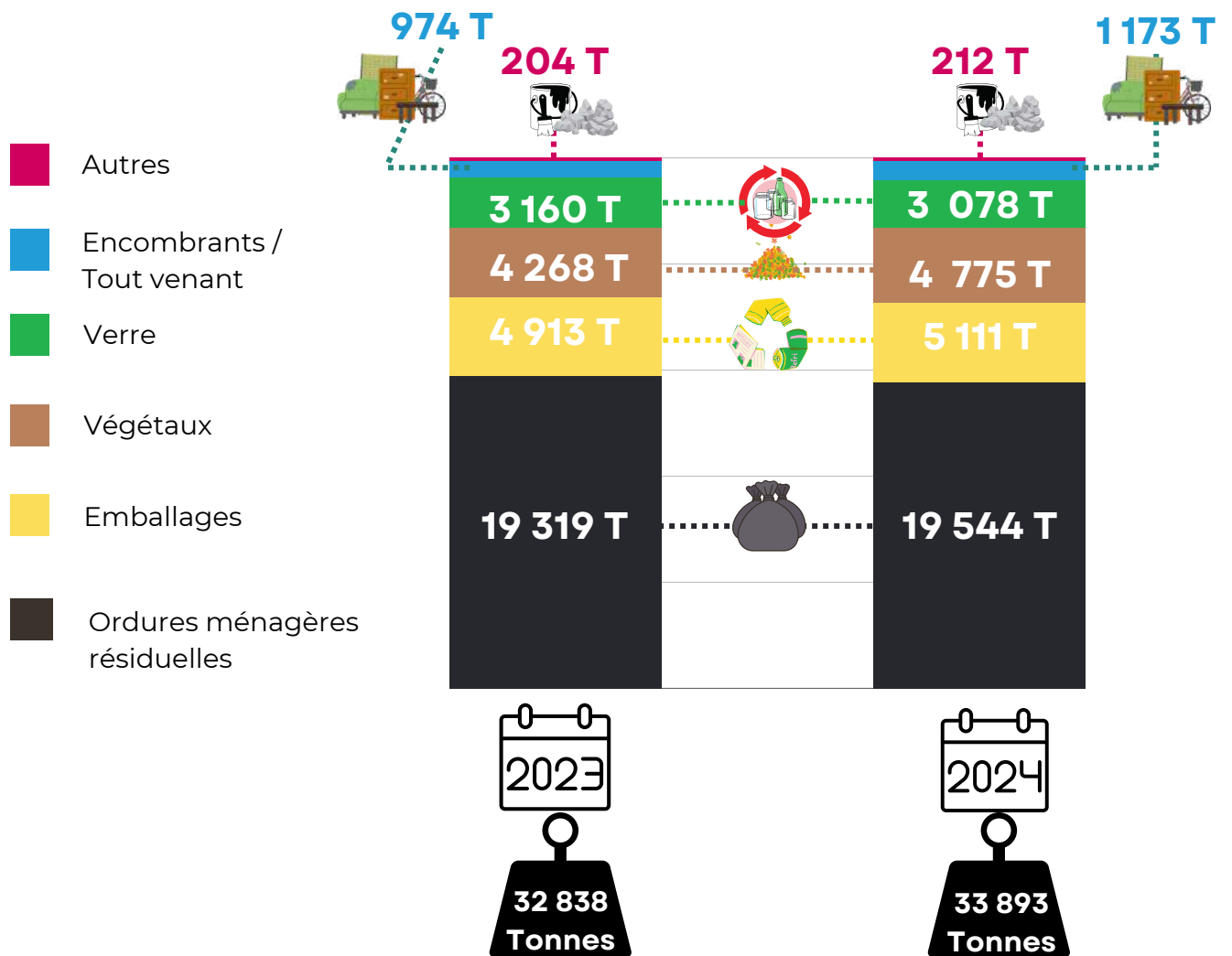




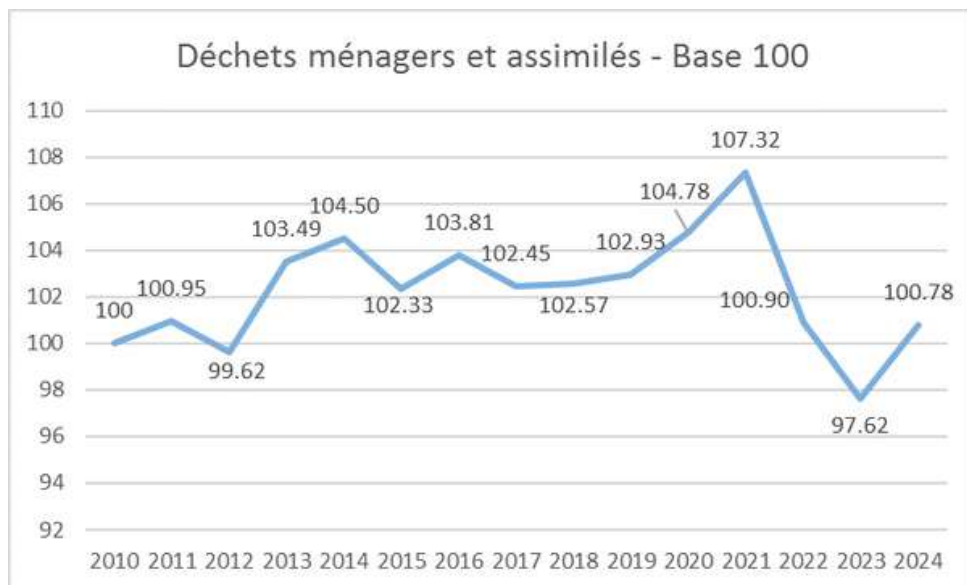
33 893 tonnes
collectées en 2024



375 kg de déchets par habitant

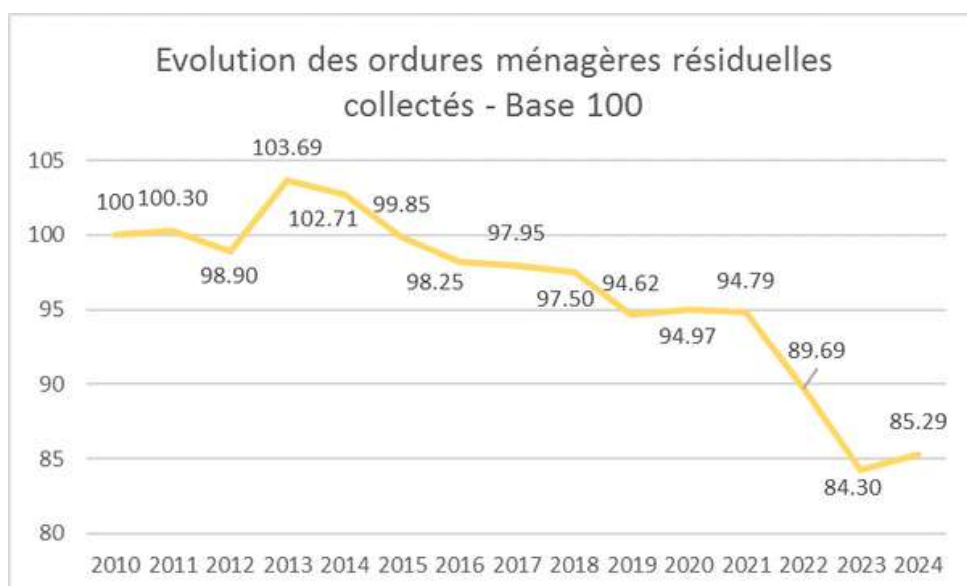


5.1 Réduction des déchets



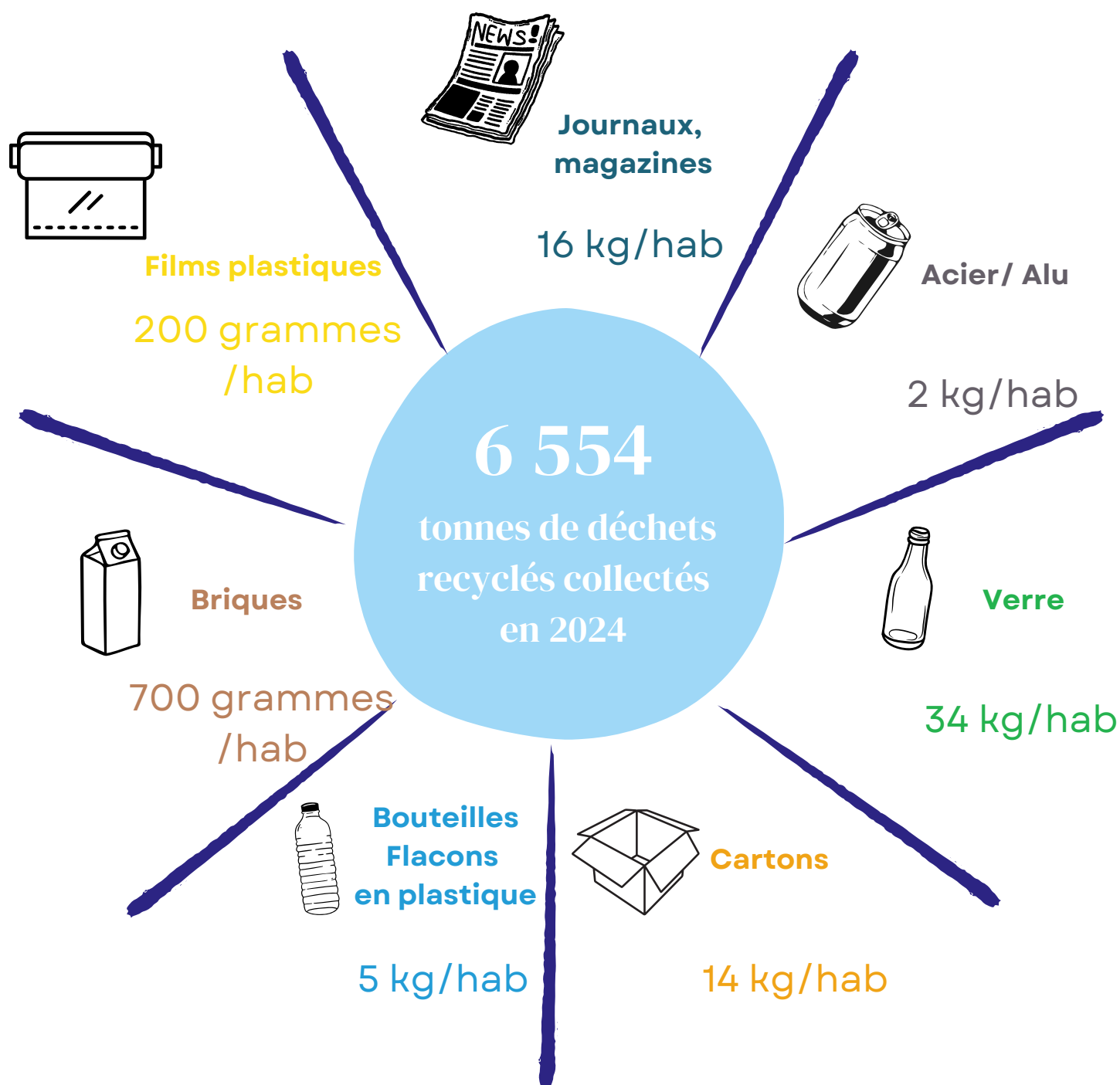
➔ **0.78%** d'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2024.

La collecte des ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de **14.71 %** entre 2010 et 2024.





RÉPARTITION DES DÉCHETS TRIABLES



5.2 Les déchèteries



18 002 TONNES
APPORTÉ EN DÉCHÈTERIES EN 2024



202 KG DE DÉCHETS PAR HABITANT



La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

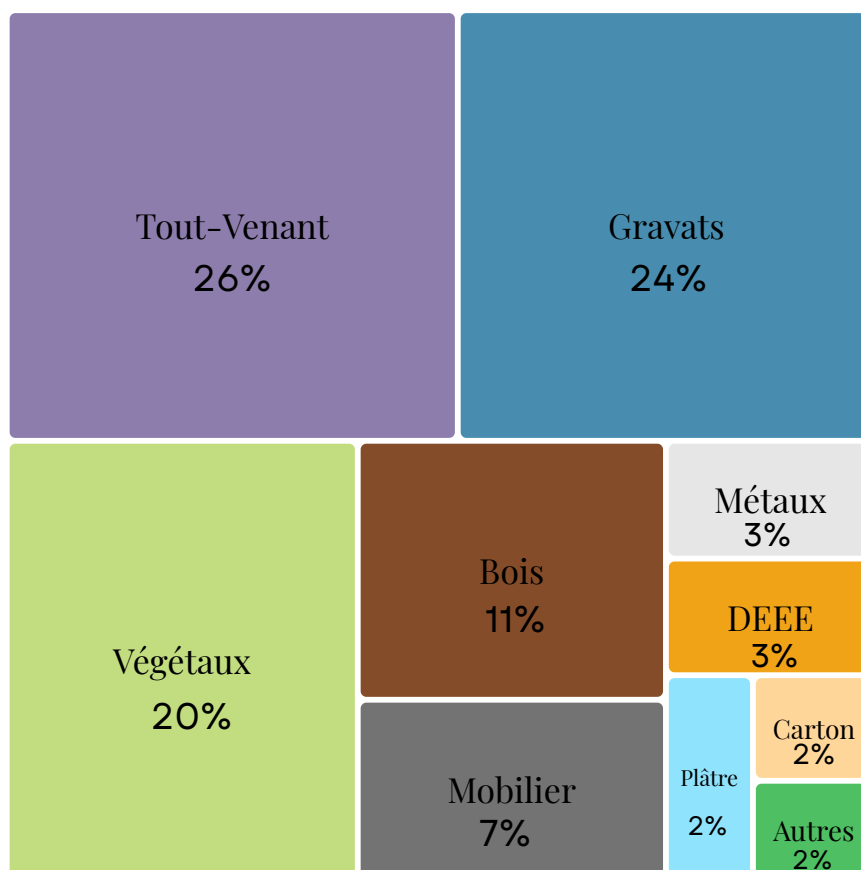
Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2024 de 4 déchèteries :

- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.

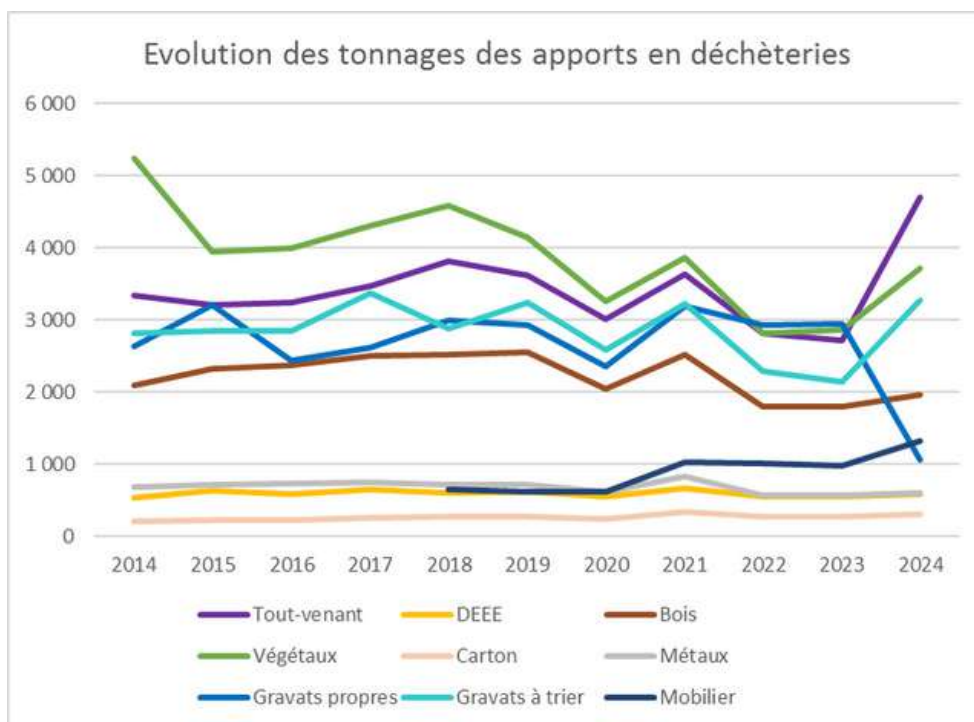




RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

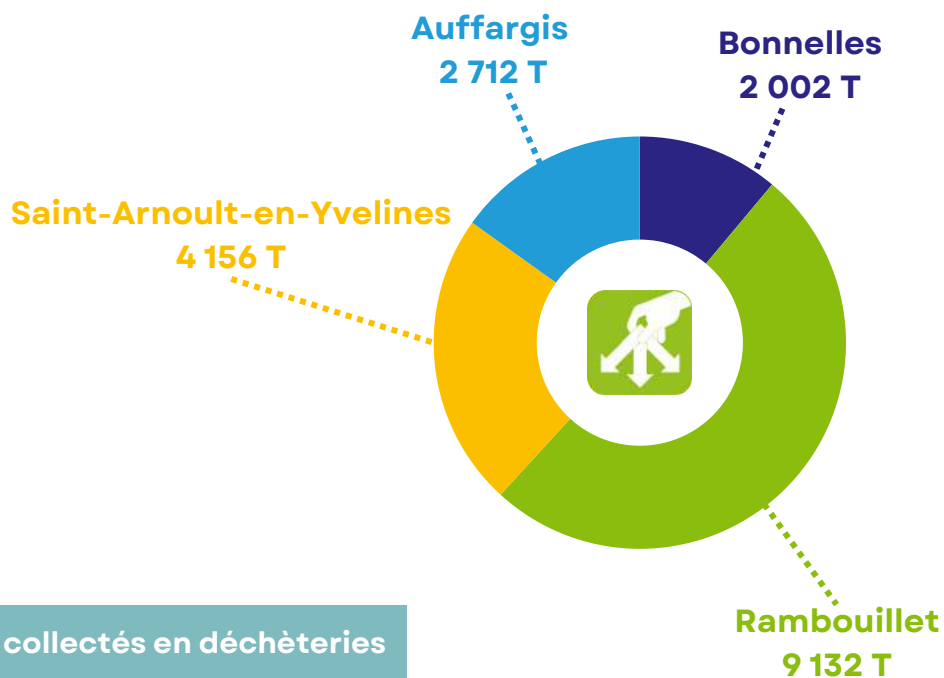


ÉVOLUTION DES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES





RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIES EN 2024



Évolution des tonnages collectés en déchèteries			
	2023	2024	Evol. 2023/2024
Bois	1 800	1 957	+9 %
Carton	269	309	+15 %
DEEE	547	590	+8 %
Gravats propres	2 942	1 068	-64 %
Gravats à trier	2 150	3 278	+52 %
Métaux	567	596	+5 %
Mobilier	986	1 330	+35 %
Tout venant	2 724	4 698	+72 %
Végétaux	2 861	3 712	+30 %
Plâtre	-	428	
Autres	21	36	+71 %
Total	14 867	18 002	+23 %



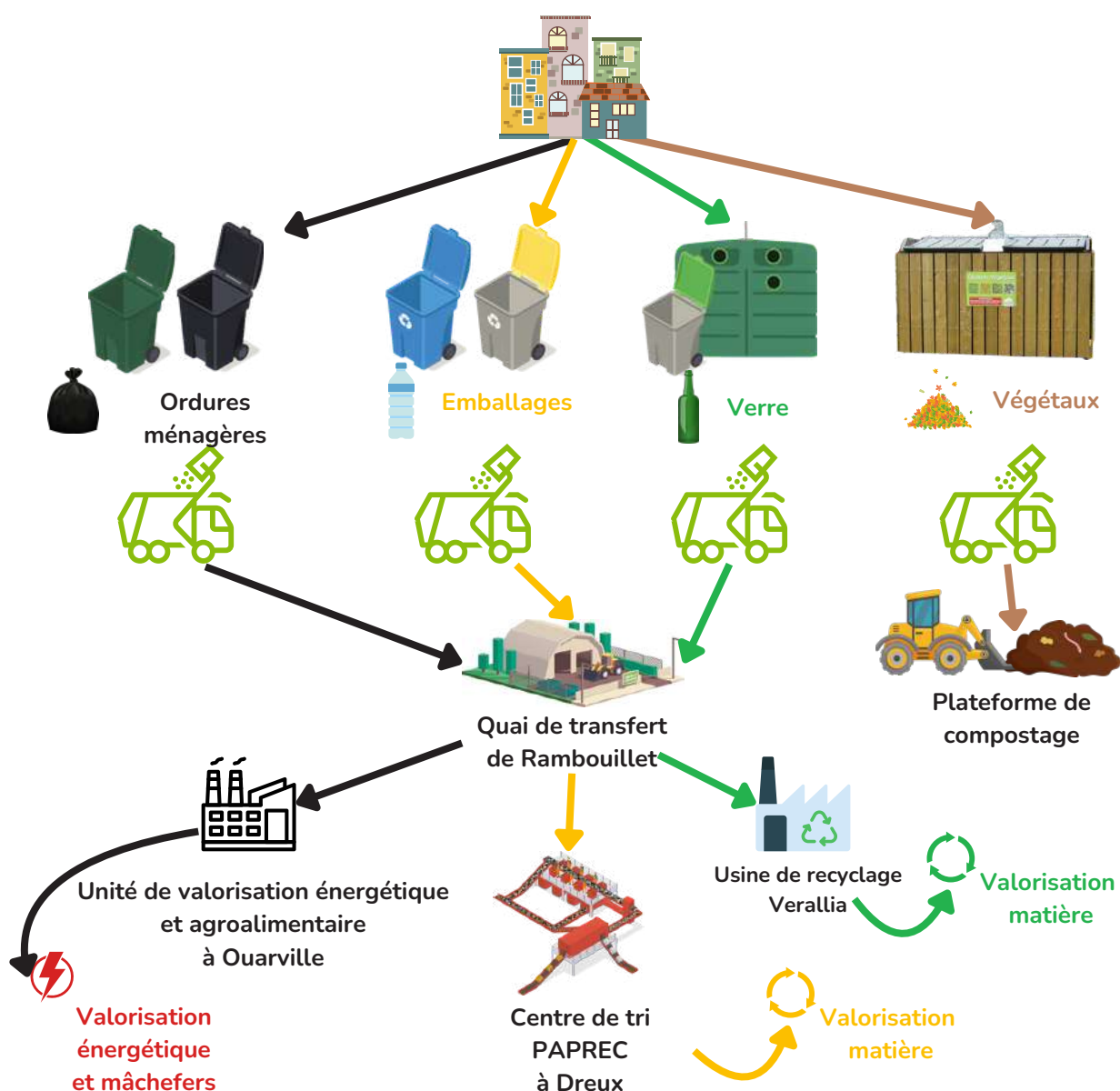
6-La valorisation, le traitement



6.1 Modes de traitement et de valorisation des déchets



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa **compétence "Traitement"** au **SITREVA**, Syndicat qui regroupe 3 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant **218 communes** pour **310 381 habitants**.



7-Les coûts, les financements



7.1 Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



132 € TTC par habitant

C'est la part de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant en 2024.

➔ LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le montant total de la contribution 2024 s'est maintenu par rapport à 2023, avec un taux moyen de la TEOM à 5.95%. Ce qui représente une recette de **11 918 702 €**.

➔ LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

La recette de la redevance spéciale s'élève à **2 161 487 € en 2024**.

7.2 Le compte administratif 2024

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats 2024	Résultats cumulés au 31/12/2024
Fonctionnement	16 821 187 €	16 890 221 €	69 034 €	3 268 141 €
Investissement	568 132 €	760 050 €	191 918 €	730 393 €

Fonctionnement

Dépenses	
Collecte	4 922 775 €
Coût de traitement	8 698 598 €
Frais de personnel	628 111 €
Frais de communication et de prévention	79 657 €
Amortissements	489 159 €
Autres charges de gestion	470 465 €
Provisions / Créances douteuses	1 500 677 €
Divers (frais financiers / titres annulatifs / créances douteuses / opération d'ordre)	31 745 €

Recettes	
La redevance spéciale	2 161 487 €
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 918 702 €
Les soutiens et les recettes filières	1 754 338 €
Reprise de provisions	1 000 000 €
Divers	55 694 €



Investissement

Dépenses	
Remboursement d'emprunt	66 667 €
Composteurs individuels	127 734 €
Composteurs partagés	2 235 €
Bacs	169 492 €
Bornes d'apport volontaire Verre	29 119 €
Véhicules (1 utilitaire + 1 VL)	74 353 €
Agencement bâtiment	9 162 €
Matériel informatique et mobilier	3 684 €
Travaux base vie du collecteur	25 244 €
Changement de logiciel	54 444 €
Divers	5 998 €

Recettes	
Amortissements	489 159 €
FCTVA	270 891 €

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	169 492 €
Marché d'assurances	MAPA	SMACL	27 531 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 922 775 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	127 734 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	82 253 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	6 258 €
Fourniture d'un logiciel de gestion des déchets	MAPA	KERLOG	51 528 €



***Merci pour
votre attention !***

SICTOM de la Région de Rambouillet
9 rue André Ampère
78120 Rambouillet

N° Vert 0 800 49 50 61

www.sictomregionrambouillet.com
contact@sictomrambouillet.fr

